



École de  
**l'Harmonie**  
*Monseigneur-Robert*

Centre de services  
scolaire des  
Premières-Seigneuries  
Québec 

## POLITIQUE D'ÉVALUATION

### PROGRAMME PRIMAIRE DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL



## Préambule

### **Déclaration de la philosophie**

À l'école de l'Harmonie bâtiment Monseigneur-Robert, l'évaluation est un processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et administratives comme prescrit par le MÉQ (Ministère de l'Éducation du Québec).

La fonction principale de l'évaluation est l'aide à l'apprentissage dans le but d'intervenir afin de soutenir l'élève dans l'acquisition de connaissances et le développement de ses compétences. Pour remplir cette fonction, l'évaluation doit être intégrée au processus d'enseignement et d'apprentissage et jouer un rôle de régulation. Par régulation, on entend l'ajustement des actions pédagogiques en lien avec l'agentivité. Pour l'élève, c'est l'occasion de réfléchir à ses apprentissages afin de mettre en place des moyens et des stratégies qui favorisent sa réussite. L'équité, le respect, la rigueur et la transparence guident tous les intervenants dans ce processus. Dans le Programme primaire, l'évaluation a quatre dimensions (contrôle, consignation, mesure et compte-rendu) qui ont des fonctions distinctes afin de guider l'apprentissage et l'enseignement.

La politique d'évaluation s'appuie sur les normes de mise en oeuvre et les applications concrètes suivantes:

« L'établissement scolaire met en oeuvre, communique et revoit régulièrement une ou des politiques d'évaluation afin de créer une culture axée sur l'apprentissage continu.»(0301-05)

« L'établissement scolaire met en oeuvre et revoit une politique d'évaluation qui clarifie sa philosophie et est conforme à la philosophie de l'IB en matière d'apprentissage et d'évaluation des élèves. » (0301-05- 0100)

« Dans sa politique d'évaluation, l'établissement scolaire indique l'ensemble des exigences locales et des exigences imposées par l'IB, et présente la manière dont il respecte ces exigences. » (0301-05-0200)

« Dans sa politique d'évaluation, l'établissement scolaire décrit les droits et les responsabilités de tous les membres de la communauté scolaire, et indique clairement ce qui constitue une bonne pratique d'évaluation. » (0301-05-0300)

« L'établissement scolaire veille à ce que des ressources, des processus et du matériel de soutien appropriés soient mis en place pour garantir une évaluation valide et juste. » (0301-05-0400)

« Dans la politique d'évaluation, l'établissement scolaire décrit l'importance de l'évaluation pour l'apprentissage et le développement continu. (0301-05-0500) »

Source: Organisation du Baccalauréat International, Normes et mise en oeuvre des programmes et applications concrètes, révisée avril 2022, 37 pages.

### **Objectifs de l'évaluation**

L'équipe-école vise deux grands objectifs principaux en évaluation. Le premier est de fournir une rétroaction aux élèves sur leur processus d'apprentissage, l'acquisition de connaissances et le niveau de développement de leurs compétences. Ceci leur permet de bien connaître leurs forces et leurs défis ainsi que leurs façons d'apprendre. C'est à partir de ces informations que les élèves sont en mesure de mettre leur énergie aux bons endroits pour travailler les différents aspects qu'ils ont à développer. Cette connaissance de soi est essentielle pour leur permettre de faire preuve d'agentivité de façon efficace dans leur développement. Le deuxième objectif est de permettre une régulation adéquate des apprentissages des élèves tout au long de leur cheminement et ainsi permettre un enseignement toujours adapté en fonction de la zone proximale de développement des élèves.

Il est important que les élèves connaissent le niveau de développement de leurs compétences à développer. Le *Programme de formation de l'école québécoise*, la *Progression des apprentissages* et les critères d'évaluation des apprentissages ainsi que les éléments essentiels, les qualités du profil et les approches de l'apprentissage du Programme primaire du Baccalauréat International sont utilisés pour évaluer les élèves. L'ensemble de ces ressources permettent aux enseignants de planifier le développement des objectifs à atteindre. Voici les éléments essentiels:

- L'acquisition de connaissances;
- La compréhension conceptuelle;
- L'acquisition des compétences (approches de l'apprentissage);
- Les dispositions (contexte classe favorisant une constante évolution);
- La décision de passer à l'action.

L'équipe-école reconnaît l'importance de l'évaluation du processus de recherche au quotidien ainsi que des résultats de recherche. Les élèves sont de plus en plus impliqués, lorsque cela est possible, dans l'élaboration des objectifs d'apprentissage en lien avec les éléments de recherche. Le développement de l'agentivité occupe une place très importante dans les approches pédagogiques utilisées.

De plus, les parents sont informés du cheminement de leur enfant afin de pouvoir le soutenir dans l'atteinte de ses objectifs d'apprentissage de différentes manières (première communication, bulletin, agenda, travaux, traces, autoévaluations, rencontres, etc.).

Finalement, les enseignants sont encouragés à réfléchir et à échanger sur leurs pratiques par rapport aux processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation.

### **Principe de l'évaluation**

L'équipe-école croit à l'importance d'avoir une évaluation continue (formative) ainsi qu'une évaluation sommative du cheminement des élèves. Tout au long de ce parcours, l'évaluation formative a pour but d'informer l'élève et les enseignants sur le niveau d'apprentissage. Ces informations permettent de travailler toujours dans la zone proximale de développement. Pour ce faire, les enseignants vérifient ce que l'apprenant sait, veut apprendre et a appris en utilisant les critères établis afin de permettre une autorégulation.

### **Pratique d'évaluation**

En lien avec le nouveau Programme primaire, certaines pratiques d'évaluation sont revues et mises en place à l'école. Les élèves sont davantage impliqués dans le choix des objectifs et leur processus d'apprentissage afin d'augmenter leur motivation. Pour le programme ministériel, l'implication se fait au niveau du processus d'apprentissage et non du choix des objectifs. Les pratiques d'évaluation tiennent compte de la planification, de la prise d'informations et de l'interprétation, du jugement, des décisions-actions et de la communication aux élèves et aux parents afin de soutenir l'apprenant dans son développement global. La communauté d'apprentissage participe à l'évaluation formative. Ces pratiques sont consignées dans les documents suivants :

- Normes et modalités d'évaluation de l'école de l'Harmonie (Monseigneur-Robert) (Annexe A)
- Communications aux parents (Annexe B)
- Nature et moment des principales évaluations (Annexe C)

## **Droits, rôles et responsabilités**

### **Élèves:**

<b>Droits</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- À un enseignement de qualité;</li> <li>- À une évaluation juste et équitable;</li> <li>- De connaître et, dans certains cas, d'élaborer les objectifs d'apprentissage et les critères de réussite;</li> <li>- À des rétroactions leur permettant de se développer;</li> <li>- À un soutien dans la communauté scolaire et dans leur famille;</li> <li>- Aux mesures de flexibilité ou d'adaptation nécessaires selon leurs besoins et/ou inscrites au plan d'intervention;</li> <li>- À des évaluations formatives dans le but de connaître leurs forces et leurs défis;</li> <li>- À des outils d'autoévaluation.</li> </ul>
<b>Responsabilités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'investir activement dans leur cheminement scolaire;</li> <li>- Développer leur pensée critique et leur capacité d'auto-évaluation;</li> </ul>

- Développer leur capacité à évaluer leurs pairs dans le but de les aider dans leur cheminement;
- Utiliser les rétroactions afin de connaître et d'identifier leurs forces et leurs défis pour s'améliorer dans leurs apprentissages;
- Se fixer des objectifs d'apprentissage;
- Utiliser et mettre à profit les différentes mesures adaptatives (plan d'intervention (PI)) si nécessaire;
- Participer, lorsque c'est possible, à la planification de la tâche d'évaluation;
- Respecter les principes énoncés dans la politique d'intégrité intellectuelle;
- Consulter et participer à l'élaboration de son portfolio d'apprentissage afin d'observer les acquis;
- Apporter, présenter, discuter de leurs évaluations/travaux avec leurs parents.

## Enseignants:

<b>Droits</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir accès au plan d'action ou au plan d'intervention des élèves;</li> <li>- Avoir accès à différents outils d'évaluation;</li> <li>- Avoir le matériel nécessaire pour l'enseignement et l'évaluation des élèves;</li> <li>- Avoir le soutien des professionnels (psychologue, orthophoniste, ergothérapeute), de l'orthopédagogue et de la direction;</li> <li>- Avoir un suivi des années précédentes;</li> <li>- Avoir les formations nécessaires à leur pratique et aux nouveaux programmes;</li> <li>- Avoir les formations nécessaires en lien avec les besoins particuliers des élèves;</li> <li>- Avoir des moments de concertation pour échanger sur les méthodes utilisées (libérations PP, CAP évaluation);</li> <li>- Avoir accès aux dossiers d'aide particulière des élèves (DAP);</li> <li>- Choisir les évaluations formatives/sommatives, les autoévaluations et le mode de consignation.</li> </ul>
<b>Responsabilités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que l'évaluation est juste et équitable pour tous;</li> <li>- Intégrer la philosophie de l'IB en matière d'évaluation et respecter la politique d'évaluation de l'école;</li> <li>- S'assurer de la confidentialité des documents (résultats, PI, dossier d'aide particulière);</li> <li>- Choisir les instruments d'évaluation variés et appropriés pour les élèves;</li> <li>- Mettre en place un climat de classe favorable aux apprentissages de tous les élèves;</li> <li>- S'assurer que les élèves ont les outils nécessaires pour leurs évaluations (Lexibar, WordQ, portable...);</li> <li>- Obtenir le soutien adéquat pour appliquer les mesures adaptées (formation, ressources matérielles et humaines);</li> <li>- Communiquer, par le biais du bulletin ou d'une communication, les résultats des élèves aux parents comme stipulé dans le régime pédagogique;</li> <li>- Mettre en place les mesures de flexibilité, d'adaptation ou de modification selon le PI;</li> <li>- Donner des rétroactions verbales ou écrites à tous les élèves afin qu'ils puissent autoréguler leurs apprentissages;</li> <li>- Consigner des traces d'évaluation afin de porter un jugement;</li> <li>- Évaluer selon les programmes prescrits (ministériel et international);</li> <li>- S'assurer que l'évaluation sera au service de l'apprentissage;</li> <li>- Collaborer avec les autres enseignants afin de s'assurer d'une continuité entre les niveaux;</li> <li>- Soutenir et accompagner les élèves;</li> <li>- Effectuer le suivi des élèves afin de mettre en place le soutien nécessaire à leur réussite;</li> <li>- Offrir du temps de récupération/portes ouvertes;</li> <li>- Développer la pensée critique des élèves afin qu'ils puissent s'autoévaluer ou évaluer leurs pairs;</li> <li>- Réfléchir sur ses pratiques afin de les améliorer;</li> <li>- Fournir des rétroactions efficaces et communiquer les progrès en matière d'apprentissage;</li> <li>- Véhiculer la philosophie du programme PP et consulter le Moodle de la Sébiq pour s'informer, selon ses besoins, sur le PP;</li> <li>- Utiliser le portfolio d'apprentissage (preuve de l'apprentissage des élèves);</li> <li>- Conserver des traces du cheminement dans le Programme primaire des élèves dans le dossier de l'apprenant;</li> <li>- Occuper le rôle de mentor pour l'exposition des élèves de 6<sup>e</sup> année;</li> <li>- S'assurer de fournir de la rétroaction aux élèves concernant les qualités du profil de l'apprenant et les approches de l'apprentissage;</li> </ul>

- Réviser et appliquer les normes et modalités;
- Réviser et appliquer la politique d'évaluation.

### Autres membres de la communauté scolaire (orthopédagogue, orthophoniste...):

<b>Droits</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- À une collaboration efficace avec les enseignants et les autres professionnels pour la réussite des élèves, surtout pour ceux ayant des mesures adaptatives;</li> <li>- Avoir les formations nécessaires à leur pratique;</li> <li>- Obtenir du temps pour travailler avec les élèves ayant un plan d'intervention ou ceux ayant des besoins particuliers;</li> <li>- Avoir accès aux dossiers d'aide particulière des élèves (DAP).</li> </ul>
<b>Responsabilités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les dossiers des élèves ayant des difficultés;</li> <li>- Proposer et mettre en place les mesures adaptatives nécessaires à la réussite des élèves;</li> <li>- Contribuer à la suggestion ou à la mise en place de moyens pour soutenir l'enseignant dans sa tâche évaluative;</li> <li>- Collaborer avec les enseignants et les parents des élèves qu'ils accompagnent;</li> <li>- Soutenir les élèves et les enseignants;</li> <li>- S'assurer de la confidentialité des dossiers des élèves.</li> </ul>

### Direction:

<b>Droits</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être mis au courant de la situation particulière des élèves;</li> <li>- Avoir accès aux dossiers d'aide particulière des élèves (DAP).</li> </ul>
<b>Responsabilités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réviser et diffuser la politique d'évaluation;</li> <li>- Réviser et diffuser les normes et les modalités;</li> <li>- Maintenir une philosophie de l'évaluation respectant les programmes ministériel et international;</li> <li>- Soutenir le personnel enseignant et les membres de la communauté scolaire dans la différenciation de l'enseignement, des interventions et de l'évaluation;</li> <li>- Fournir aux enseignants le matériel et les formations nécessaires aux apprentissages des élèves;</li> <li>- Offrir des moments aux membres de l'équipe pour l'appropriation des nouveaux programmes et/ou nouveaux contenus, la concertation et l'élaboration d'outils pour l'évaluation (libérations PP, CAP évaluation, rencontre-cycle);</li> <li>- S'assurer de l'élaboration des plans d'intervention et au suivi;</li> <li>- S'assurer des principaux moments d'évaluation;</li> <li>- S'assurer que les résultats, les plans d'intervention et les dossiers d'aide sont confidentiels;</li> <li>- S'assurer de favoriser la réussite de tous.</li> </ul>

### Parents:

<b>Droits</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être informés du cheminement de leur enfant;</li> <li>- Participer à l'élaboration du plan d'intervention s'il y a lieu;</li> <li>- À une rencontre d'informations en début d'année pour connaître les procédures et les attentes de la classe;</li> <li>- À une rencontre individuelle (au minimum) chaque année pour témoigner du cheminement de leur enfant;</li> <li>- Consulter les évaluations de leur enfant;</li> <li>- Être informés des normes et modalités;</li> <li>- Être informés de la politique d'évaluation.</li> </ul>

## Responsabilités

- S'informer pour comprendre l'évolution des apprentissages de leur enfant;
- S'informer et bien lire toutes les communications reçues de l'école;
- Accompagner leur enfant dans ses apprentissages au quotidien (travaux, recherches, leçons, devoirs...);
- Soutenir leur enfant dans ses forces et ses défis;
- Collaborer avec les enseignants, la communauté scolaire (psychologue, TÉS, orthopédagogue...) et la direction;
- Assister et participer à l'élaboration et à l'application du plan d'action (au préscolaire) et au plan d'intervention (au primaire);
- Appuyer les enseignants dans la démarche proposée afin de favoriser la réussite scolaire;
- S'impliquer dans l'évaluation de leur enfant afin que celui-ci puisse évoluer;
- Donner à leur enfant les occasions nécessaires afin qu'il développe les éléments des programmes ministériel et international;
- Participer aux diverses rencontres offertes par l'enseignant.

Rédigée en novembre 2020

Dernière mise à jour en novembre 2022.

Approuvée au conseil d'établissement le 16 janvier 2023

## Bibliographie

Organisation du Baccalauréat International, *Normes et mise en œuvre des programmes et applications concrètes*, révisée avril 2022, 37 pages.

Organisation du Baccalauréat International, *L'apprentissage et l'enseignement*, décembre 2018, 121 pages.

Organisation du Baccalauréat International, *L'apprenant*, décembre 2018, 58 pages.

Ministère de l'Éducation, *Progression des apprentissages*, août 2009

Ministère de l'Éducation, *Cadre d'évaluation*, août 2011, août 2009

Ministère de l'Éducation, *Programme de formation de l'école québécoise*, 2006, 312 pages

# Annexes

## Préscolaire et primaire



« L'élève n'apprend pas pour être évalué, il est évalué pour mieux apprendre. »

- *Politique d'évaluation des apprentissages*

## Quelques caractéristiques d'une norme et d'une modalité d'évaluation

L'établissement des normes et des modalités d'évaluation repose sur une compréhension commune de ce qu'on entend par norme et modalité d'évaluation.

Les caractéristiques suivantes font partie de leur définition.

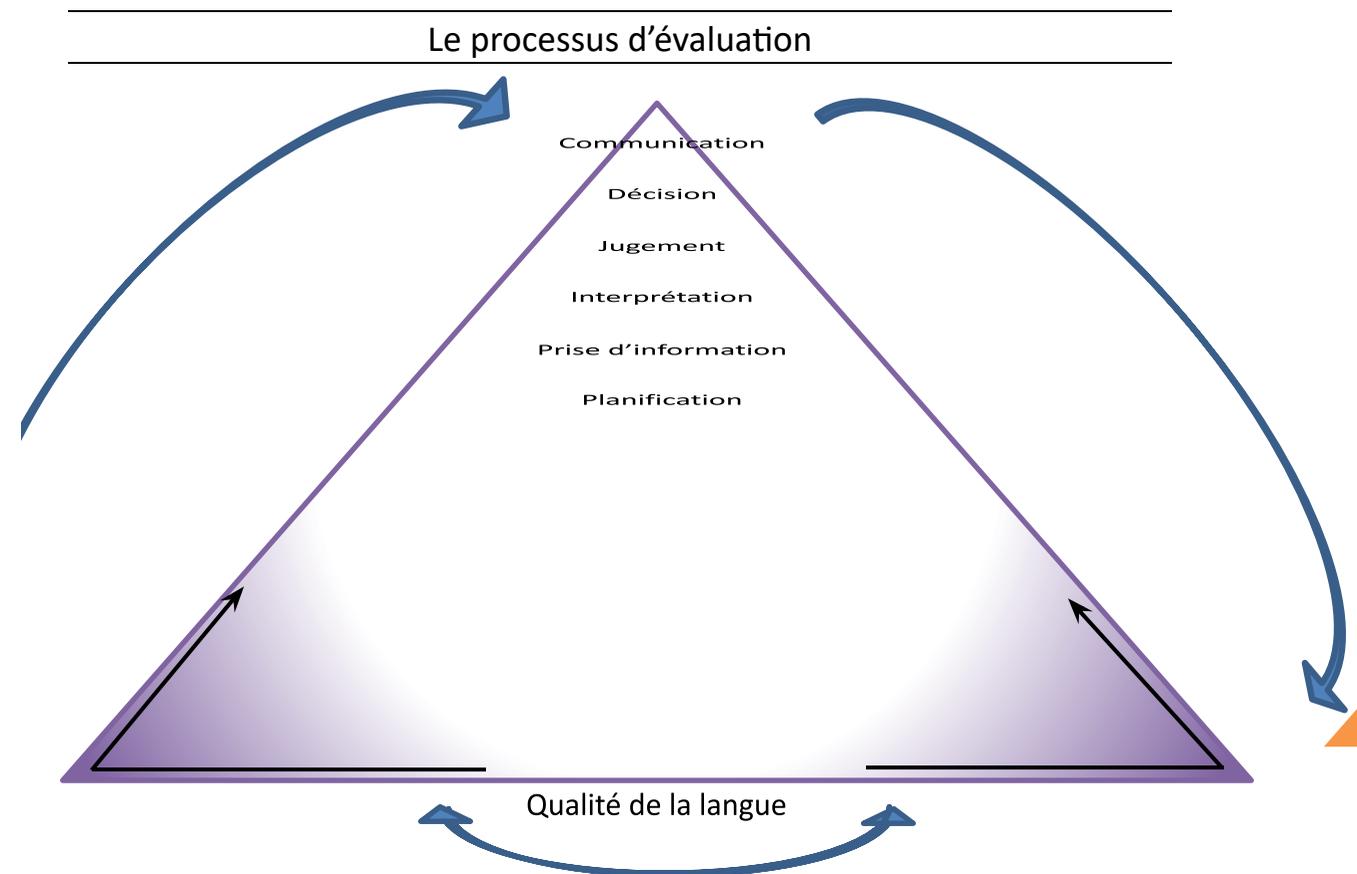
### Définition d'une norme...

- Est une référence commune ;
- Proviens d'un consensus au sein d'une équipe-école ;
- Possède un caractère prescriptif ;
- Peut être révisée au besoin ;
- Respecte la *Loi sur l'instruction publique* et le *Régime pédagogique* ;
- Est harmonisée :
  - Au *Programme de formation de l'école québécoise* ;
  - À la *Progression des apprentissages* ;
  - Aux *Cadres d'évaluation*.
- S'appuie sur la *Politique d'évaluation des apprentissages* et sur la *Politique de l'adaptation scolaire*.

### Définition d'une modalité...

- Précise les conditions d'application de la norme ;
- Peut être révisée au besoin ;
- Oriente les stratégies ;
- Indique des moyens d'action.

Une fois adoptée, la modalité a un caractère obligatoire, mais peut être révisée ou modifiée au besoin.



Le processus d'évaluation est un **processus itératif**. \*  
Cela signifie que ce processus est en mouvement, il évolue dans le temps.

\***Itératif**, adjectif. Réitéré, répété plusieurs fois. (Multidictionnaire de la langue française, éditions Québec Amérique, 2009)

Les encadrements légaux et les documents qui ont servi à l'élaboration des normes et modalités se retrouvent à la fin du présent document.

La **planification** consiste, de façon générale, à **choisir les moyens appropriés** à l'évaluation des apprentissages en fonction de l'**intention** retenue. Il s'agit d'abord de circonscrire les **objets d'évaluation**, et d'**établir** ensuite les **moments** et les **méthodes** pour soutenir la prise d'**information et son interprétation, le jugement et la décision**.

1. PLANIFICATION	
Normes	Modalités
<p><b>1. La planification des apprentissages et de l'évaluation est une responsabilité de l'enseignant.</b></p>	<p>1.1 L'équipe-école convient de la fréquence d'évaluation des compétences selon le Régime pédagogique et l'Instruction annuelle.</p> <p>1.2 L'enseignant, en collaboration avec l'équipe-degré ou l'équipe-cycle, prévoit une ou des rencontres pour une planification globale de l'enseignement et de l'évaluation. Elle doit prendre en compte les pondérations aux épreuves ministérielles pour la 4<sup>e</sup> année et la 6<sup>e</sup> année. La planification globale des disciplines enseignées par les enseignants spécialistes est établie par l'équipe des enseignants de la discipline en collaboration avec les titulaires.</p> <p>1.3 Les équipes-cycle ou équipes-degré du primaire et l'équipe d'enseignants de l'éducation préscolaire se donnent une compréhension commune des compétences, des critères d'évaluation, des modalités d'administration des épreuves et des attentes de fin de cycle ou des attentes de l'éducation préscolaire.</p> <p>1.4 L'enseignant établit, à partir de la planification globale, sa planification de ses évaluations en tenant compte du PFEQ<sup>1</sup>, de la <i>Progression des apprentissages</i>, des <i>Cadres d'évaluation des apprentissages</i> et des éléments essentiels du programme primaire (connaissance, savoir-être, savoir-faire, concepts, action).</p>

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Programme de formation de l'école québécoise : enseignement primaire*, Québec, 2006

<p><b>2. La planification de l'évaluation prend en compte les deux fonctions de l'évaluation, soit l'aide à l'apprentissage en cours d'année et la reconnaissance du niveau des compétences ainsi que la maîtrise des connaissances de la fin de l'année.</b></p>	<p>2.1 La planification de l'évaluation est intégrée à la planification de l'enseignement. L'enseignant choisit ou élabore ses outils d'évaluation et de consignation en fonction des apprentissages réalisés en classe. Il peut collaborer avec ses collègues dans le choix et le développement d'outils d'évaluation.</p> <p>2.2 La planification des situations d'évaluation en vue de la reconnaissance des compétences est élaborée à l'aide des cadres d'évaluation et de la <i>Progression des apprentissages</i> ainsi que des éléments essentiels du Programme primaire du Baccalauréat International (PP).</p>
<p><b>3. La planification de l'évaluation, au préscolaire, est élaborée en fonction du PFEQ, du <i>cadre d'évaluation des apprentissages</i> et des critères d'évaluation pour l'éducation préscolaire et des éléments essentiels du programme primaire (PP).</b></p>	<p>3.1 Dans sa planification, l'enseignant au préscolaire, propose aux élèves des situations d'apprentissage qui respectent le triple mandat de l'éducation préscolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Faire du préscolaire, un rite de passage qui donne le goût de l'école ;</li> <li>♦ Favoriser le développement global de l'enfant en le motivant à exploiter l'ensemble de ses potentialités ;</li> <li>♦ Jeter les bases de la scolarisation.</li> </ul> <p>3.2 Les situations d'apprentissages proposées au préscolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Sont le monde du jeu, de l'activité spontanée de l'enfant ;</li> <li>♦ Respectent le développement des cinq compétences, les critères d'évaluation et les attentes du programme du préscolaire, du PFEQ et de l'enchaînement du PP ;</li> <li>♦ Sont en lien avec les domaines généraux de formation, les repères culturels, les connaissances et les stratégies d'apprentissage ainsi que les éléments essentiels du PP ;</li> <li>♦ Se font dans des contextes authentiques et signifiants.</li> </ul>
<p><b>4. La planification de l'évaluation au primaire est élaborée en fonction du PFEQ, de la <i>Progression des apprentissages</i> et des <i>Cadres d'évaluation des apprentissages</i> pour chaque matière ainsi que de l'enchaînement des programmes du PP.</b></p>	<p>4.1 L'équipe-école prend en considération le programme du primaire (PP) et les projets de l'école dans la planification de l'évaluation.</p> <p>4.2 Dans la planification de l'évaluation, l'équipe-école prend en considération les documents ministériels prescriptifs ainsi que le programme primaire (PP) et les projets de l'école.</p> <p>4.3 À l'étape 3, les résultats portent sur l'ensemble des apprentissages.</p>
<p><b>5. Le moment et la fréquence des principales évaluations doivent être transmis aux parents en début d'année.</b></p>	<p>5.1 En début d'année, les enseignants titulaires et les enseignants spécialistes déterminent les moments où l'évaluation de chacune des compétences aura lieu (échancier des communications). Pour les épreuves obligatoires du MEQ, les dates de passation sont transmises aux parents pour les niveaux concernés.</p>

<p><b>6. Les épreuves obligatoires du MEQ ne sont pas considérées dans les résultats de l'étape 3, mais comptent pour 20 % pour la constitution du résultat final au bulletin.</b></p>	<p>6.1 Les enseignants inscrivent le résultat aux épreuves obligatoires MEQ dans l'espace prévu à cette fin dans GPI.</p>
<p><b>7. La différenciation de l'apprentissage et de l'évaluation fait partie intégrante de la planification.</b></p>	<p>7.1 L'enseignant prend en considération les acquis de l'élève qui est en reprise d'année.</p> <p>7.2 L'enseignant prend en considération les critères relatifs au programme français accueil (francisation) pour les élèves qui y sont inscrits.</p> <p>7.3 L'enseignant prend en considération les besoins spécifiques des élèves. La flexibilité pédagogique concerne tous les élèves, l'adaptation et la modification concernent les élèves qui présentent des besoins particuliers et ces moyens doivent être consignés dans un plan d'intervention.</p>
<p><b>8. Des apprentissages des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) sont obligatoires pour tous les élèves du 3<sup>e</sup> cycle (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année) du primaire depuis 2017-2018. Ceux-ci participeront à des activités en classe en lien avec ce thème pendant l'année scolaire, à raison de 5 à 10 heures par année.</b></p> <p><b>Ces apprentissages ne constituent pas une matière et ne feront donc pas l'objet d'une évaluation. Ils permettront toutefois aux élèves :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>D'approfondir leur connaissance d'eux-mêmes ;</b></li> <li>● <b>D'aborder différents aspects du monde scolaire ;</b></li> <li>● <b>D'élargir leur connaissance du monde du travail.</b></li> </ul> <p><b>Ils les aideront à s'orienter sur le plan scolaire et professionnel et s'appuieront sur les actions déjà en cours dans les écoles.</b></p>	<p>8.1 La responsabilité de transmettre les nouveaux apprentissages aux élèves est confiée aux enseignants et aux professionnels des écoles. Ces apprentissages feront l'objet d'une planification élaborée conjointement par l'ensemble des intervenants. Le directeur ou la directrice de l'école proposera ensuite cette planification au conseil d'établissement.</p> <p>En 5<sup>e</sup> année, les contenus suivants seront exploités :</p> <p style="padding-left: 40px;">Métier d'élève et méthodes de travail Champs d'intérêt et aptitudes Influence sociale</p> <p>En 6<sup>e</sup> année, les contenus suivants seront exploités :</p> <p style="padding-left: 40px;">Atouts en situation de transition Occupation des gens de l'entourage Caractéristiques de l'école secondaire</p>

L'instrumentation utilisée doit conduire à **recueillir l'information suffisante et pertinente** sur laquelle on **s'appuiera** pour **porter un jugement** sur le **niveau de développement des compétences** et sur les **connaissances acquises**. L'interprétation consiste à comparer les données sur les apprentissages de l'élève avec ce qui est attendu dans le *Programme de formation de l'école québécoise* et les *cadres d'évaluation des apprentissages* : c'est l'interprétation critérielle.

<b>2. PRISE D'INFORMATION ET 3. INTERPRÉTATION</b>	
<b>Normes</b>	<b>Modalités</b>
<b>1. La prise d'information et l'interprétation sont sous la responsabilité de l'enseignant. Au besoin, d'autres membres du personnel qui interviennent auprès de l'élève peuvent être consultés.</b>	<p>1.1 L'enseignant recueille les traces nécessaires à la prise d'information et à l'interprétation.</p> <p>1.2 L'enseignant peut impliquer l'élève dans la prise d'information en ayant recours à l'autoévaluation, à la coévolution ou à l'évaluation par les pairs.</p> <p>1.3 Pour les élèves bénéficiant d'un plan d'intervention, la prise d'information et l'interprétation des données peuvent relever d'une équipe multidisciplinaire.</p>
<b>2. La prise d'information, la consignation et l'interprétation se font de façon continue en cours d'apprentissage et tout au long de l'année scolaire.</b>	<p>2.1 L'enseignant fait la prise d'information, la consignation et l'interprétation sur un ou des critères d'évaluation ciblés en cours d'apprentissage ainsi que sur les éléments essentiels du programme primaire ciblé pour chacune des années.</p> <p>2.2 L'enseignant fait la prise d'information, la consignation et l'interprétation sur tous les critères d'évaluation pour les compétences à évaluer et les matières enseignées au terme de chaque année scolaire ainsi que sur les éléments essentiels du programme primaire ciblés pour chacune des années.</p>
<b>3. La prise d'information, la consignation et l'interprétation sont effectuées par des moyens variés et prennent en compte les besoins des élèves et s'appuient sur le <i>PFEQ</i>, la <i>Progression des apprentissages</i> et les <i>Cadres d'évaluation des apprentissages</i> ainsi que sur les <i>éléments essentiels du programme primaire</i> et <i>l'enchaînement des programmes</i>.</b>	<p>3.1 L'enseignant recueille et consigne des données variées, pertinentes et en nombre suffisant sur les apprentissages de l'élève à l'aide d'outils choisis qui respectent les cadres d'évaluation ainsi que sur le développement des éléments essentiels du programme primaire.</p> <p>3.2 L'enseignant adapte ou modifie ses moyens de prise d'information pour prendre en compte la situation particulière de certains élèves. Les mesures d'adaptation ou de modification doivent apparaître au plan d'intervention. Cette condition est nécessaire afin que l'élève bénéficie de ces mesures lors de situations d'évaluation.</p> <p>3.3 L'enseignant informe l'élève de ce qui est attendu (critères d'évaluation, compétences, exigences et éléments observables et des éléments essentiels du programme primaire).</p> <p>3.4 L'enseignant s'assure que l'élève comprenne les critères d'évaluation et les attentes en lien avec les documents ministériels et ceux du programme primaire.</p> <p>3.5 L'enseignant prend en compte les objectifs fixés au plan d'intervention pour l'élève HDAA.</p>



<b>Jugement au primaire</b>	
<b>3. Au primaire, le jugement du niveau d'atteinte des compétences disciplinaires s'appuie sur les cadres d'évaluation des apprentissages et doit être conforme au Programme de formation de l'école québécoise ainsi qu'à la Progression des apprentissages. Le seuil de réussite est fixé à 60 % pour chaque matière.</b>	3.1 L'enseignant utilise les données recueillies qui respectent la <i>Progression des apprentissages</i> et les critères d'évaluation contenus dans les <i>Cadres d'évaluation des apprentissages</i> pour porter un jugement sur le niveau d'atteinte des compétences disciplinaires de ses élèves.
<b>Jugement au primaire – compétences autres</b>	4.1 L'enseignant utilise la description de l'évolution des « <i>compétences autres</i> » pour porter un jugement. L'enseignant utilise les critères d'évaluation du programme pour commenter le développement des « <i>compétences autres</i> » * retenues au bulletin unique.
<b>4. Pour la compétence choisie, l'enseignant porte un jugement sous la forme d'un commentaire.</b>	4.2 L'équipe décide, en début d'année, laquelle (ou lesquelles) parmi les « <i>compétences autres</i> » fera (ou feront) l'objet d'une évaluation formative en cours d'année.
<b>Jugement primaire et préscolaire – Les éléments du PP</b>	5.1 L'enseignant utilise diverses formes développées par l'équipe-école pour chaque cycle afin de porter un jugement sur tous les éléments du PP.
<b>5. Pour tous les éléments du PP qui sont travaillés, un jugement sous diverses formes sera donné.</b>	*Ces éléments font l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne sont pas considérés dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins dans les disciplines autres que le français.

La décision-action vise à assurer la réussite de l'élève grâce à la mise en place de mesures qui répondent à ses besoins. Elle a une nature différente selon le contexte de l'évaluation. En cours d'apprentissage, elle a une portée pédagogique et vise à réguler les apprentissages alors qu'au bilan, la décision-action a une portée administrative et oriente le cheminement scolaire de l'élève.

<b>5. DÉCISION — ACTION</b>	
<b>Normes</b>	<b>Modalités</b>
<b>Rôles et responsabilités</b>	
<b>1. La décision-action doit être une responsabilité partagée par l'enseignant, l'élève, les parents, les intervenants et la direction de l'école selon leur rôle et pouvoir respectifs. La direction de l'école prend les décisions administratives requises au regard du classement des élèves et du plan d'intervention et agit en collaboration avec les enseignants et les professionnels concernés.</b>	<p><b>1.1</b> L'enseignant, en collaboration avec les professionnels et les intervenants concernés, recommande ou met en place des mesures d'appui ou d'enrichissement au moment opportun.</p> <p><b>1.2</b> L'élève contribue à l'actualisation des actions mises en place.</p> <p><b>1.3</b> C'est dans le cadre d'un plan d'intervention, réalisé en concertation avec la direction de l'établissement, les intervenants, les parents et l'élève (s'il y a lieu), que doivent être prises les décisions relatives au cheminement de l'élève en difficulté ainsi que celles portant sur les mesures d'appui à lui offrir pour favoriser sa progression. Des moyens y sont inscrits. La mise en place de ces moyens relève d'une responsabilité partagée.</p> <p><b>1.4</b> La direction voit à la révision du PI en collaboration avec l'enseignant. Ce dernier informe les parents.</p>
<b>Actions pédagogiques</b>	
<b>2. Des actions pédagogiques différenciées doivent être mises en œuvre pour réguler les apprentissages de l'élève, remédier à ses difficultés, soutenir ou enrichir la progression de ses apprentissages.</b>	<p><b>2.1</b> Les décisions-actions à prendre en cours d'apprentissage concernent le développement des compétences et l'acquisition des connaissances.</p> <p><b>2.2</b> L'enseignant fournit régulièrement à l'élève la rétroaction nécessaire afin qu'il puisse progressivement autoréguler ses apprentissages.</p>
<b>Décision du passage d'un degré à l'autre</b>	
<b>3. La décision du passage d'un élève d'un degré à l'autre s'appuie sur son dernier bulletin de l'année scolaire et sur les règles de passage établies par les encadrements légaux, par l'école ou par la commission scolaire, selon leurs responsabilités respectives.</b>	<p><b>3.1</b> Les enseignants, les professionnels et les autres intervenants concernés se partagent l'information lors de moments d'échange prévus afin d'assurer le suivi des apprentissages des élèves d'une année à l'autre.</p> <p><b>3.2</b> La direction, l'enseignant, les intervenants concernés ainsi que les parents prennent une décision dans le cas d'une reprise d'année en fonction des besoins particuliers de l'élève.</p> <p><b>3.3</b> L'équipe-école convient de la procédure à suivre quant à la manière de prendre une décision dans le cas d'une reprise d'année.</p>

**Le bulletin unique** est une communication officielle destinée aux parents et aux élèves, ayant pour but d’informer les parents sur les apprentissages de leur enfant, c’est-à-dire l’acquisition, la compréhension, l’application et la mobilisation des connaissances, tel que prévu au *Programme de formation de l’école québécoise* dans les documents portant sur la progression des apprentissages.

<b>6. COMMUNICATION</b>	
<b>Normes</b>	<b>Modalités</b>
<b>Fréquence des communications</b>	
<p><b>1. L'école transmet quatre communications aux parents, dont trois, sous forme de bulletin à la fin de chacune des trois étapes. La 1<sup>re</sup> communication est transmise au plus tard le 15 octobre. Les bulletins sont transmis au plus tard aux dates suivantes ; le 1<sup>er</sup> bulletin pour le 20 novembre ; le 2<sup>e</sup> bulletin pour le 15 mars et le 3<sup>e</sup> bulletin pour le 10 juillet.</b></p>	<p>1.1 L'équipe-école détermine les dates de parution des communications aux parents en fonction des dates de transmission prescrites.</p> <p>1.2 L'équipe-école informe les parents des dates retenues pour la remise des communications.</p>
<b>Informations à transmettre aux parents en début d'année</b>	
<p><b>2. Les enseignants, au primaire, transmettent aux parents, en début d'année scolaire, les renseignements au sujet de l'évaluation afin de faire connaître la manière et le moment auquel l'enfant sera évalué notamment :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La nature de ces évaluations ;</li> <li>● La période (indication générale) à laquelle ces évaluations sont prévues.</li> </ul> <p>N.B. Il n'est pas obligatoire de transmettre ces renseignements aux parents des élèves de l'éducation préscolaire.</p>	<p>2.1 Chaque titulaire présente la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues pour chacune des matières lors de la première soirée d'information aux parents qui a lieu au mois de septembre.</p>
<b>Fréquence des communications</b>	
<p><b>3. Une application progressive de la fréquence des communications est en vigueur présentement. À la 3<sup>e</sup> étape, toutes les compétences sont à évaluer.</b></p>	<p>3.1 L'équipe-école convient de la fréquence des résultats inscrits au bulletin pour l'étape 1 et 2 pour chacune des matières (voir tableau).</p>

<p><b>La première communication écrite autre qu'un bulletin</b></p>	<p>4.1 La première communication est transmise aux parents le 2<sup>e</sup> jeudi du mois d'octobre.</p> <p>4.2 En début d'année, les enseignants déterminent la forme et le contenu de la première communication. Des informations sur les apprentissages et les comportements y seront présentées.</p>
<p>4. Les enseignants déterminent la forme et le contenu de la première communication écrite autres qu'un bulletin, ainsi que le moment où elle sera transmise aux parents en début d'année, en fonction des dates de transmission des communications prescrites. La communication doit être transmise avant le 15 octobre.</p> <p>La première communication doit renseigner les parents sur les apprentissages et les comportements de leur enfant.</p>	
<p><b>Forme de la communication mensuelle pour les élèves HDAA</b></p>	<p>5.1 Les enseignants transmettent aux parents de l'information sur l'évolution du cheminement de l'élève par le biais d'un courriel, d'une feuille de route, d'une rencontre, d'un appel téléphonique, de l'agenda ou d'un autre moyen convenu avec les parents.</p> <p>5.2 L'orthopédagogue transmet aux parents de l'information sur l'évolution du cheminement de l'élève qui bénéficie du service par le biais d'un courriel, d'un plan d'action, d'une feuille de route, d'une rencontre, d'un appel téléphonique, de l'agenda ou d'un autre moyen convenu avec les parents.</p>
<p>5. Les enseignants titulaires doivent convenir, en concertation avec les enseignants spécialistes et le personnel des services complémentaires, de la forme que prendront les communications <u>mensuelles</u> pour les EHDA.</p>	

<b>Les exemptions au bulletin</b>	
<p><b>6. Un élève HDAA intégré en classe régulière au primaire peut être exempté de l'application des dispositions relatives à la section 2 du bulletin si l'élève a bénéficié préalablement d'interventions régulières et ciblées de la part de son enseignant et que malgré les interventions de l'enseignant, le plan d'intervention précise qu'il est incapable de répondre aux exigences des programmes d'études. En conséquence, ces exigences doivent être modifiées pour lui.</b></p> <p>L'exemption vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La moyenne du groupe;</li> <li>● La pondération;</li> <li>● L'obligation d'utiliser les cadres d'évaluation;</li> <li>● L'obligation d'inclure le résultat de l'élève à l'épreuve imposée par le ministre (20 %) dans le résultat final de l'élève.</li> </ul>	<p>6.1 Dans la rubrique commentaire, l'enseignant doit apporter des précisions quant au niveau de scolarisation de l'élève en lien avec les objectifs mentionnés dans le plan d'intervention, notamment le degré d'enseignement, les échelons.</p>
<b>Les exemptions au bulletin</b>	
<p><b>7. L'élève à qui sont dispensés des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française ou l'élève à qui sont dispensés des services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier.</b></p> <p><b>*L'élève au préscolaire qui bénéficie d'un service de soutien à l'apprentissage de la langue poursuit le programme de l'éducation préscolaire et un résultat sera indiqué pour les compétences qui auront fait l'objet d'une évaluation.</b></p>	<p>7.1 Si l'élève poursuit le programme français accueil, l'enseignant titulaire ainsi que l'enseignante de francisation inscriront une cote pour le programme français accueil.</p>

<b>Qualité des informations transmises</b>	
<b>8. La direction rend disponible aux parents la section « Communication » des normes et modalités d'évaluation des apprentissages.</b>	<p>8.1 Au début de chaque année, les équipes-cycle s'entendent sur le résumé qui sera transmis aux parents.</p> <p>8.2 L'équipe-école s'entend sur la forme que prendra cette information.</p>
<b>Transmission de l'information entre le personnel</b>	
<b>9. L'équipe-école convient de la façon dont l'information qui concerne les capacités et les besoins des élèves sera transmise d'une année à l'autre.</b>	<p>9.1 L'équipe-école se dote d'un outil de transmission de l'information.</p> <p>9.2 Les informations sont transmises lors d'une rencontre entre les intervenants concernés.</p>
<b>Révision d'une note</b>	
<b>10. Les parents ou l'élève peuvent demander la révision d'un résultat scolaire.</b>	<p>10.1 L'équipe-école convient de la procédure à suivre lors d'une demande de révision d'un résultat scolaire. Cette procédure de révision est approuvée par le conseil d'établissement.</p> <p>10.2 Le formulaire de révision de résultat est disponible sur le site Internet de l'école et en format papier.</p> <p>10.3 La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial. La demande de révision doit être soumise dans les 10 jours ouvrables de la connaissance du résultat. Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est définitif.</p>

<b>7. QUALITÉ DE LA LANGUE</b>	
<b>Normes</b>	<b>Modalités</b>
<b>Rôles et responsabilités</b>	
<b>1. La qualité de la langue est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et par les élèves.</b>	<p>1.1 L'enseignant détermine les compétences disciplinaires reliées à la qualité de la langue* et aux moyens mis en œuvre dans ces disciplines.</p> <p>1.2 L'enseignant précise les attentes relatives à la qualité de la langue à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation proposées.</p> <p>1.3 Les enseignants informent les élèves et les parents des exigences générales du cycle au regard de la qualité de la langue.</p> <p>1.4 Chaque membre du personnel a la responsabilité de s'assurer de la qualité de ses communications écrites.</p> <p>*Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins dans les disciplines autres que le français.</p>
<b>Rôles et responsabilités</b>	
<b>2. L'enseignement des stratégies et des connaissances en écriture, en lecture et pour communication orale doit être la responsabilité de l'enseignant titulaire.</b>	2.1 L'enseignant titulaire fait l'enseignement explicite de certaines stratégies pouvant soutenir le développement des compétences en français et de permettre à l'élève de s'autoréguler.
<b>Rôles et responsabilités</b>	
<b>3. L'enseignant doit prendre en compte les besoins et les capacités de ses élèves en recourant à des moyens appropriés pour soutenir l'amélioration de la langue.</b>	3.1 Pour les élèves ayant des besoins particuliers, l'enseignant, avec la collaboration d'autres intervenants, précise dans le PI s'il y a lieu, les adaptations et les modifications concernant la tâche, les outils d'évaluation et le soutien offert quant aux exigences reliées à la qualité de la langue.
<b>Soutien aux élèves allophones</b>	
<b>4. L'élève allophone doit être évalué dans une discipline seulement à partir du moment où sa maîtrise de la langue n'est pas un obstacle à sa réussite.</b>	4.1 Des outils tels qu'un test diagnostique, une évaluation formative ou un entretien individuel peuvent être utilisés pour évaluer le niveau de maîtrise de la langue de l'élève.

## Bibliographie

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur l'instruction publique*, Éditeur officiel du Québec, 2013
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, Éditeur officiel du Québec, 2013
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Instruction annuelle 2013-2014*, Éditeur officiel du Québec, 2013
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *les choix de notre école à l'heure du bulletin unique*, 2011
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Renouveler l'encadrement local en évaluation des apprentissages*, Québec, 2005
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Programme de formation de l'école québécoise : enseignement primaire*, Québec, 2006
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Cadres d'évaluation des apprentissages*, Québec, 2011  
<https://www7.mels.gouv.qc.ca/dc/evaluation/index.php?page=recherche>
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Progression des apprentissages au primaire*, Québec, <http://www1.mels.gouv.qc.ca/progressionPrimaire/index.asp>
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, 2003
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Échelles des niveaux de compétences – enseignement primaire*, Québec, 2002
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention*, Québec, 2004
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes ; formation générale des adultes; formation professionnelle*. Édition 2012\*, 224 pages
- COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES, Plan stratégique 2012-2017  
[http://www.csdps.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/Organisation\\_et\\_services/Organisation/Plan\\_Strategique/Plan\\_strategique\\_fev\\_2014.pdf](http://www.csdps.qc.ca/fileadmin/user_upload/Organisation_et_services/Organisation/Plan_Strategique/Plan_strategique_fev_2014.pdf)

## Annexe B: Communications aux parents

### Échéancier des communications Monseigneur-Robert – 2022-23

	Fin de la période d'évaluation	Remise des notes	Vérification (3 jours)	Accessibilité de la communication	Rencontres de parents
<b>1re communication</b>		12 octobre 2022 (8h)	12 -13 octobre 2022	14 octobre 2022	
<b>1er bulletin</b>	11 novembre 2022	16 novembre 2022 (8h)	16 -17 novembre 2022	18 novembre 2022	17 novembre 2022 (soirée) 18 novembre 2022
<b>2e bulletin</b>	24 février 2023	13 mars 2023 (Midi)	13 -14 mars 2023	15 mars 2023	Au besoin
<b>3e bulletin</b>	22 juin 2023	26 juin 2023 (Midi)	26 - 27 juin 2023	1 <sup>re</sup> semaine de juillet 2023	

V:\Services\003\Secretariat\Partage Secrétariat\Bulletins scolaires\2013-2014\Échéancier des communications bulletins 13-14.do



## ANNEXE C: NATURE ET MOMENTS DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS

École de  
**l'Harmonie**  
Monseigneur-Robert

### INFORMATIONS AUX PARENTS

#### Nature et moments des principales évaluations retenues Pour l'année 2022-2023, pour les élèves du primaire

Afin de vous permettre de suivre le cheminement scolaire de votre enfant, voici des renseignements au sujet de l'évaluation des apprentissages que celui-ci vivra au cours de la présente année scolaire.

#### Moments des communications

Une première communication vous sera envoyée le 14 novembre 2022. Trois bulletins vous seront également remis :

Fin d'étape	Dates de remise du bulletin (Portail)	Pondération
11 novembre 2022	18 novembre 2022	20 %
24 février 2023	15 mars 2023	20 %
22 juin 2023	1 <sup>re</sup> semaine de juillet 2023	60 %

#### Examens obligatoires

Pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, s'ajouteront des épreuves obligatoires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Dates	Matière	Cycle
30 mai 2023	Français Lecture	Fin du 2 <sup>e</sup> cycle - 4 <sup>e</sup> année
30 mai 2021	Français Lecture	Fin du 3 <sup>e</sup> cycle - 6 <sup>e</sup> année
6-7-8 juin	Français Écriture	Fin du 2 <sup>e</sup> cycle - 4 <sup>e</sup> année
31 mai et 1er juin	Français Écriture	Fin du 3 <sup>e</sup> cycle - 6 <sup>e</sup> année
6-7-8 juin	Mathématique	Fin du 3 <sup>e</sup> cycle - 6 <sup>e</sup> année

Ces épreuves compteront pour 10 % du résultat final de votre enfant. Les résultats vous seront communiqués au début du mois de juillet.

Soyez assurés de toute l'attention que nous portons à la qualité de la communication avec les parents de nos élèves. Nous souhaitons que ces quelques informations vous permettent de suivre le cheminement scolaire de votre enfant.

Julie Vallée, directrice  
Marie-Josée Dubé, directrice adjoint

## Notations au bulletin / Préscolaire

Compétences disciplinaires	1re communication	1er bulletin	2e bulletin	3e bulletin
<b>Accroître</b> son développement physique et moteur Observations et ateliers de motricité globale et fine	Communication portant sur le cheminement global de l'élève	✓	✓	✓
<b>Construire</b> sa conscience de soi Observations et ateliers d'habiletés sociales "Vers le Pacifique"			✓	✓
<b>Vivre</b> des relations harmonieuses avec les autres Observations et ateliers d'habiletés sociales		✓		✓
<b>Communiquer</b> à l'oral et à l'écrit Ateliers de conscience phonologique, dépistage en lecture et ateliers avec l'orthophoniste			✓	✓
<b>Découvrir</b> le monde qui l'entoure Ateliers, modules, arts, expériences et dépistage en mathématiques		✓		✓

## Notations au bulletin / Primaire 1<sup>er</sup> cycle

Compétences disciplinaires	1 <sup>re</sup> année			2 <sup>e</sup> année				
	1 <sup>re</sup> com.	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin	1 <sup>re</sup> com.	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin
<b>Français</b>								
<b>Lire</b> et donner son opinion (50 %) Dépistage, lecture collective, compréhension de lecture			✓	✓		✓	✓	✓
<b>Écrire</b> (30 %) Dictée, écriture spontanée, production écrite			✓	✓		✓	✓	✓
<b>Communiquer</b> oralement (20 %) Causerie, présentation et pratique du dialogue et observation		✓		✓			✓	✓
<b>Mathématique</b>	Communication portant sur le cheminement global de l'élève.				Communication portant sur le cheminement global de l'élève.			
<b>Résoudre</b> une situation problème (30 %) Situation complexe			✓	✓			✓	✓
<b>Utiliser</b> un raisonnement mathématique (70 %) Évaluations écrites		✓	✓	✓		✓	✓	✓
<b>Anglais</b>								
<b>Comprendre</b> des textes entendus (60 %)		✓		✓		✓	✓	✓
<b>Communiquer</b> oralement en anglais (40 %)				✓		✓		✓
<b>Éthique et culture religieuse</b> (100 %) SAE collective et individuelle		✓		✓		✓	✓	
<b>Musique</b> (100 %) Voir tableau annexe 1			✓	✓			✓	✓
<b>Éducation physique</b> (100 %) Voir tableau annexe 1			✓	✓			✓	✓
<b>Arts plastiques</b> (100 %) Voir tableau annexe 1		✓	✓	✓		✓	✓	✓

## Notations au bulletin / Primaire 2<sup>e</sup> cycle

Compétences disciplinaires	3 <sup>e</sup> année				4 <sup>e</sup> année				
	1 <sup>re</sup> com.	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin	1 <sup>re</sup> com.	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin	
<u>Français</u> Lire et donner son opinion (50 %) Lecture à soi, lire et répondre à des questions.	Communication portant sur le cheminement global de l'élève, par le biais d'un formulaire qui n'est pas un bulletin (octobre)	✓	✓	✓	Communication portant sur le cheminement global de l'élève, par le biais d'un formulaire qui n'est pas un bulletin (octobre)	✓	✓	✓	
----- <u>Écrire</u> (30 %) Écriture spontanée, écriture de récit (schéma)		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
----- <u>Communiquer</u> oralement (20 %) Causerie, présentations sur un sujet donné.		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
<u>Mathématique</u> Résoudre une situation problème (30 %) SAE en collectif, SAE individuelle		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
----- <u>Utiliser</u> un raisonnement mathématique (70 %) Apprentissage des tables +/-, mesurer des objets		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
<u>Anglais</u> <u>Communiquer</u> oralement en anglais (50 %)		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
----- <u>Comprendre</u> des textes lus et entendus (35 %)		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
----- <u>Écrire</u> des textes (15 %)		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
<u>Science et technologie</u> (100 %) Expériences scientifiques, nouvelles connaissances (animaux + arbres)		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
<u>Géographie, Histoire et Éducation à la citoyenneté</u> (100 %) 3e - 3 sociétés amérindiennes 4e - Société de la Nouvelle-France		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
<u>Éthique et culture religieuse</u> (100 %) Conseil de coopération, études des 5 religions		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
<u>Musique</u> (100 %) Voir tableau annexe 1		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
<u>Art dramatique</u> (100 %) Voir tableau annexe 1		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
<u>Éducation physique</u> (100 %) Voir tableau annexe 1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
<u>Arts plastiques</u> (100 %) Voir tableau annexe 1	✓	✓	✓	*	✓	✓	*		

\* Pour les ajouts de périodes de spécialité, un commentaire sera inscrit au bulletin de la 3<sup>e</sup> étape afin d'informer sur le cheminement de l'élève.

### Important :

Une absence non motivée à une épreuve du MEQ entraîne un résultat de « 0 » à l'épreuve et il n'y a pas de reprise.

Seul les motifs reconnus, énumérés ci-dessous, peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale ;
- Décès d'un proche parent ;
- Convocation d'un tribunal ;
- Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

## Notations au bulletin / Primaire 3<sup>e</sup> cycle 5<sup>e</sup> année

Compétences disciplinaires	1 <sup>re</sup> com.	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin
<u>Français</u> Lire et apprécier (50 %) Roman, compréhension de texte, album, entretien...	Com muni cation por tant sur le chemine ment global de l'élève, par le biais d'un formulai re qui n'est pas un bulle tin (octo bre)	✓	✓	✓
<u>Écrire</u> (30 %) Production écrite, dictée, revue de semaine, phrases du jour, évaluation de grammaire		✓	✓	✓
<u>Communiquer</u> oralement (20 %) Causerie, débat, présentation orale			✓	✓
<u>Mathématique</u> Résoudre une situation problème (30 %)			✓	✓
<u>Utiliser</u> un raisonnement mathématique (70 %)		✓	✓	✓
<u>Anglais</u> Communiquer oralement en anglais (45 %) Voir annexe 1		✓		✓
<u>Comprendre des textes</u> lus et entendus (35 %) Voir annexe 1			✓	✓
<u>Écrire des textes</u> (20 %) Voir annexe 1			✓	✓
<u>Science et technologie</u> (100 %) Expérience, activité scientifique, recherche, atelier		✓	✓	✓
<u>Géographie, Histoire et Éducation à la citoyenneté</u> (100 %) Évaluation, projet		✓	✓	✓
<u>Éthique et culture religieuse</u> (100 %) Débat, dialogue, recherche, présentation			✓	✓
<u>Musique</u> (100 %) Voir annexe 1			✓	✓
<u>Art dramatique</u> (100 %) Voir annexe 1			✓	✓
<u>Éducation physique</u> (100 %) Voir annexe 1			✓	✓
<u>Arts plastiques</u> (100 %) Voir annexe 1			*	
<u>Espagnol</u> (100 %) Voir annexe 1			*	

\* Pour les ajouts de périodes de spécialité, un commentaire sera inscrit au bulletin de la 3<sup>e</sup> étape afin d'informer sur le cheminement de l'élève.

### **Important :**

Une absence non motivée à une épreuve du MEQ entraîne un résultat de « 0 » à l'épreuve et il n'y a pas de reprise.

Seul les motifs reconnus, énumérés ci-dessous, peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale ;
- Décès d'un proche parent ;
- Convocation d'un tribunal ;
- Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

## Notations au bulletin / Primaire 3<sup>e</sup> cycle 6<sup>e</sup> année

Compétences disciplinaires	1 <sup>re</sup> com.	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin	
<u>Français</u> Lire et apprécier (50 %) Compréhension de lecture, entretien de lecture, lecture de roman	Com muni cation por tant sur le chemine ment global de l'élève, par le biais d'un formulai re qui n'est pas un bulle tin (octo bre)	✓	✓	✓	
----- Écrire (30 %) Production écrite, dictée, évaluation de grammaire		✓	✓	✓	
----- Communiquer oralement (20 %) Présentation orale, débat, communication quotidienne			✓	✓	
<u>Mathématique</u> Résoudre une situation problème (30 %) SAE en partie ou en entier				✓	✓
----- Utiliser un raisonnement mathématique (70 %) Évaluation de concepts mathématiques, atelier, résolution de problèmes écrits		✓	✓	✓	
<u>Anglais</u> Communiquer oralement en anglais (45 %) Voir annexe 1		✓		✓	
----- Comprendre des textes lus et entendus (35 %) Voir annexe 1			✓	✓	
----- Écrire des textes (20 %) Voir annexe 1			✓	✓	
<u>Science et technologie</u> (100 %) Expérience, atelier, évaluation des acquis		✓	✓	✓	
<u>Géographie, Histoire et Éducation à la citoyenneté</u> (100 %) Évaluation, travail d'équipe, saynète...		✓	✓	✓	
<u>Éthique et culture religieuse</u> (100 %) Débat, recherche, présentation, travail d'équipe			✓	✓	
<u>Musique</u> (100 %) Voir annexe 1			✓	✓	
<u>Art dramatique</u> (100 %) Voir annexe 1			✓	✓	
<u>Éducation physique</u> (100 %) Voir annexe 1			✓	✓	
<u>Arts plastiques</u> (100 %) Voir annexe 1				*	
<u>Espagnol</u> (100 %) Voir annexe 1			*		

\* Pour les ajouts de périodes de spécialité, un commentaire sera inscrit au bulletin de la 3<sup>e</sup> étape afin d'informer sur le cheminement de l'élève.

### Important :

Une absence non motivée à une épreuve du MEQ entraîne un résultat de « 0 » à l'épreuve et il n'y a pas de reprise.

Seul les motifs reconnus, énumérés ci-dessous, peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère :

- > Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale ;
- > Décès d'un proche parent ;
- > Convocation d'un tribunal ;
- > Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

## Anglais

### 1<sup>er</sup> cycle :

#### **C1 - Mobiliser sa compréhension de textes entendus :**

- Employer des mots et/ou des expressions tiré(e)s de textes entendus en classe ;
- Utiliser des gestes appropriés pour l'interprétation de chansons et de comptines ;
- Employer des mots et des expressions entendu(e)s pour contribuer à la narration ou à la reformulation des histoires.

#### **C2 - Communiquer oralement en anglais :**

- Réagir verbalement et non verbalement aux messages ;
- Amorcer des échanges ;
- Réagir aux interventions des autres (recours à des mots, groupe de mots, courtes expressions...).

### 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle :

#### **C1 - Interagir oralement en anglais :**

- Employer des mots et des expressions ciblées ;
- Combiner des mots et des expressions utiles pour la transmission de messages personnels ;
- Prononcer correctement des expressions courantes et le vocabulaire ciblé ;
- Participer aux routines de la classe ;
- Persévérer dans l'utilisation exclusive de l'anglais ;
- Amorcer et maintenir des échanges oraux selon les modèles fournis en classe ;
- Apporter du soutien aux pairs pendant les interactions ;
- Formuler des messages personnalisés en suivant les modèles fournis en classe.

#### **C2 - Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus**

- Démontrer de la compréhension du sens global des textes ;
- Identifier ou décrire des éléments essentiels du texte ;
- Établir des liens entre les textes et l'expérience personnelle ;
- Choisir dans les textes de l'information ou des idées pertinentes pour la tâche ;
- Employer des mots et des expressions tirées des textes.

#### **C3 - Écrire des textes**

- Appliquer les règles de grammaire ciblées pour la tâche ;
- Appliquer les règles de ponctuation ciblées pour la tâche ;
- Orthographier correctement les mots fournis dans les modèles et les autres ressources disponibles ;
- Rédiger un texte qui respecte le sujet ;
- Rédiger un texte qui respecte les exigences relatives à la forme du texte ainsi qu'à la tâche ;
- Rédiger un texte qui est bien structuré.

## Éducation physique

**Agir** dans divers contextes de pratiques d'activités physiques

**Interagir** dans divers contextes de pratique d'activités physiques

**Adopter** un mode de vie sain et actif

## Musique

**Inventer** des pièces vocales et instrumentales

**Interpréter** des pièces musicales

**Apprécier** des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades.

## Art dramatique

### C1- Inventer des séquences dramatiques

- Exploiter des idées de création inspirées par une proposition ;
- Exploiter des éléments du langage dramatique : moyens corporels (attitude, geste, mimique), moyens vocaux (voix parlée : intensité, hauteur, timbre, voix sonore, sons liés à des émotions, bruits)
- Exploiter des éléments de techniques de jeu : attention, écoute, concentration, direction du regard, posture, projection du son, prononciation, débit, rythme ;
- Exploiter des éléments de techniques théâtrales ou des modes de théâtralisation: improvisation spontanée ou préparée (sonore, gestuelle et verbale), développement de la fable (début, milieu, fin), marionnette, théâtre d'ombres (6<sup>e</sup> année) ;
- Organiser les éléments résultant de ses choix ;
- Finaliser sa réalisation ;
- Partager son expérience de création.

### C2- Interpréter des séquences dramatiques

- S'appropriier le contenu dramatique de la séquence : apprentissage de dialogues, petites pièces de théâtre, divers extraits ;
- Appliquer des éléments du langage dramatique, des techniques de jeux, des techniques théâtrales : moyens vocaux (intonation, débit...), moyens corporels, attention, écoute, concentration, mémorisation ;
- Exploiter les éléments expressifs inhérents à la séquence dramatique : interprétation en rapport avec certains éléments expressifs du personnage et de l'extrait ou de la courte pièce ;
- Appliquer les règles relatives au jeu d'ensemble ;
- Partager son expérience d'interprétation.

### C3- Apprécier des œuvres théâtrales, ses réalisations et celle de ses camarades

- Examiner un extrait d'œuvre théâtrale ou une réalisation dramatique au regard d'éléments de contenu : appréciation écrite ou verbale ;
- Établir des liens entre ce que l'on a ressenti et ce que l'on a examiné : utilisation pertinente du vocabulaire disciplinaire ;
- Porter un jugement d'ordre critique ou esthétique ;
- Partager son expérience d'appréciation : présence d'éléments pertinents dans la description de son expérience d'appréciation.

## Arts plastiques

### **C1 et C2 - Réaliser des créations plastiques personnelles et médiatiques**

- Observation du produit final ;
- Discussion avec l'élève sur son cheminement de création ;
- Observation des traces de son cheminement de création ;
- Mises en commun ;
- Autres.

### **C3 - Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.**

- Fiches écrites ;
- Causeries de groupe ;
- Discussions individuelles avec l'élève ;
- Mises en commun ;
- Autres.